Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260605-2026539-DE

Séance du 5 juin 2026
Délibération n° 2026-5-39

Délibération : CREATION D'UN SITE INTERNET

Date de la convocation : 28 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 4 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le vendredi cinq juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, DENIAUD-QUEROMES Sylvie, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, GUILLOU Vincent, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etaient absents et excusés : RAFFIN Karine (procuration à LE BESCOND François), LE CALVEZ Michel (procuration à ROPERS Daniel), LE BOZEC Cyril (procuration à ROULET Cécile), KOZINE André (procuration à FERLIER Gilles).
Secrétaire de Séance : FERLIER Gilles.

CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Le site internet de la commune est devenu instable et obsolète. 3 propositions pour en créer un nouveau sont parvenues et ont été étudiées par la commission communication réunie le 18 mai 2026 :

BENEW : 5 724 € TTC
ACANTIC : 3 120 € TTC
IMPULSION PRO : 2 500 € TTC

La commission communication réunie le 18 mai et la commission finances réunie le 21 mai a émis un avis favorable à la proposition de la Société Impulsion Pro pour un montant de 2 500 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **EMET** un avis favorable à la proposition de la Société Impulsion Pro pour un montant de 2 500 € TTC
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2026 à l'article 2051 opération 21.

Le Maire,

Daniel ROPERS